

formalités d'importation du poisson et des produits de la pêche en éliminant le numéro d'enregistrement du SSA. En outre, il semble que le permis d'importation qui est exigé pour le homard sera supprimé dans un proche avenir.

Le Mexique n'impose pas l'utilisation du système métrique pour les produits importés. Toutefois, comme la loi de ce pays exprime les normes en matière de poids et mesures en unités métriques, les importateurs demandent généralement que les renseignements figurant sur l'emballage soient donnés conformément au système métrique, bien que le système anglo-saxon ait également cours. Il est accepté que les poids et mesures soient affichés selon les deux systèmes. L'étiquette des produits importés doit contenir les renseignements suivants, en espagnol : nom du produit, raison sociale et adresse du fabricant, poids net, n° de série, date de fabrication, descriptif d'électricité, mise en garde dans le cas de produits dangereux, mode d'emploi, conseils pour la manutention et (ou) la conservation, et normes imposées. Le Mexique applique le Système International d'Unités (SI). Les normes d'électricité sont les mêmes qu'au Canada. Le courant électrique est de 60 cycles et le voltage de 110, 220 ou 400. Le courant à 230 volts, triphasé et monophasé.

Rédigé par :

Caroline Verut

Pour l'ambassade du Canada

Mexico

Juillet 1991